

**DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON**

**D-2016/51**  
**Attribution d'aides en faveur des associations. Subventions.**  
**Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de sensibilisation...

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 9 600 euros prévue au budget primitif et de la répartir de la manière suivante :

| <b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>  | <b>Montants 2016<br/>(en euros)</b> |
|---|-------------------------------------|
| <b>Recherches et solidarités</b> : participation à la réalisation d'un panorama de la vie associative bordelaise.   | 5 000                               |
| <b>Association Républicaine des Anciens Combattants</b> : aide au fonctionnement de cette association qui participe aux cérémonies du souvenir, informe, renseigne et aide administrativement ses adhérents.                                      | 400                                 |
| <b>PASSAJE – Association des parents d'élèves, des élèves, des anciens élèves et des amis du Conservatoire National de Région de Bordeaux</b> : aide au fonctionnement de cette association pour la participation d'élèves à des représentations. | 1 500                               |
| <b>La Porte Ouverte de Bordeaux</b> : aide au paiement du loyer de cette association qui œuvre pour briser la solitude des personnes isolées.   | 800                                 |
| <b>Institut des Conduites Alimentaires (ICAL)</b> : participation à la mise en place d'un évènement d'information et de prévention contre les troubles des comportements alimentaires et de l'obésité.  | 1 000                               |
| <b>Union Européenne Féminine Délégation Aquitaine</b> : aide à l'organisation d'actions et événements permettant de renforcer et développer l'implication des femmes dans la vie de la cité.  | 900                                 |
| <b>TOTAL</b>  | <b>9 600</b>                        |

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**  
ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

## **M. LE MAIRE**

Madame BRÉZILLON ?

## **MME BRÉZILLON**

Merci. Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je vous propose dans cette délibération de soutenir des associations bordelaises bien connues qui œuvrent dans des domaines comme l'écoute, la prévention de l'obésité ou la mémoire.

D'autre part, avec Érick AOUIZERATE, nous vous proposons de construire en partenariat avec l'Association Recherche et Solidarité une grande consultation du monde associatif bordelais, comme cela a déjà été réalisé dans les villes de Metz, Paris, Dijon, Nantes ou Lyon. Notre démarche est transversale et concerne toutes les délégations. Elle s'inscrit dans le pacte de cohésion sociale porté par Alexandra SIARRI. Plus qu'une photographie à un instant donné, cette étude permettra de disposer d'un état des lieux dynamique et constituera un outil d'aide à la décision pour le développement et l'accompagnement territorial. Ces experts et universitaires reconnus produisent, analysent et diffusent des informations concernant toutes les formes de solidarité, dont bien sûr le monde associatif dont ils suivent quotidiennement les évolutions sur le plan national. Je vous invite à consulter leur site, une véritable mine de ressources et de données.

Cette démarche innovante qui donnera la parole aux associations se construit en plusieurs phases, un portrait de la vie associative qualitatif et quantitatif. Ce rapport comportera une vingtaine de pages et, rapproché des données du pacte de cohésion sociale, il sera une source de renseignements précieux sur le nombre d'associations et leur répartition par quartiers, sur le poids de l'emploi associatif, sur le nombre de créations depuis une année, sur le nombre de bénévoles. Puis une grande consultation numérique auprès des quelque 6 000 associations bordelaises, conçue sous une forme largement expérimentée et appréciée sur la situation de l'association, sa taille et son secteur d'activité, ses projets et ses difficultés sur les relations qu'elle entretient avec la Ville. Tout cela sera analysé et comparé par Recherche et Solidarité.

Dans un deuxième temps, forts des renseignements livrés par ces premières étapes, nous organiserons en juin des ateliers collaboratifs avec les associations bordelaises. Tous ces résultats seront rendus publics lors de CAP ASSOCIATIONS en septembre prochain.

Je voudrais rappeler que le monde associatif est un acteur incontournable de la cohésion sociale, qu'il fait émerger des problématiques, mais propose des solutions et des pistes d'actions concrètes. Il est en outre un vecteur important au point de vue économique. Il est une forme collective de changements et de transformations sociales à travers l'engagement et l'investissement des citoyens. Nous devons mieux le connaître pour encore mieux l'accompagner. Je vous remercie.

## **M. LE MAIRE**

Merci. Madame BOUILHET ?

## **MME BOUILHET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, le soutien aux associations nous semble parfaitement légitime à partir du moment où il est d'une part utile aux citoyens, d'autre part moins onéreux que ne pourrait l'être une même action menée par un service communal et enfin équilibré entre les différentes associations.

Pour cette résolution, nous constatons les éléments suivants. La subvention de 5 000 euros à l'Association Recherche et Solidarité est non seulement très élevée, mais également inutile. En effet, la réalisation d'un panorama de la vie associative bordelaise peut parfaitement être confiée à l'un de nos services pour un coût très certainement bien inférieur à la subvention prévue. D'autre part, l'Association Républicaine des Anciens Combattants n'est soutenue qu'à hauteur de 400 euros pour un budget total prévu de 9 600 euros. Le fait qu'elle soit la plus mal lotie montre l'intérêt de la Ville de Bordeaux pour ceux qui ont défendu notre patrie et la République française. Nous ne pouvons que le regretter. Le Front national tient à rappeler son attachement à nos valeurs et à ceux qui les défendent. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. LE MAIRE**

Pas d'autres remarques ? Madame BRÉZILLON.

**MME BRÉZILLON**

Oui, Madame, c'est sans surprise parce que chaque fois qu'on parle de fraternité, de solidarité et d'entraide, vous êtes étonnée et vous vous abtenez. Nous, nous sommes fiers d'accompagner la vie associative bordelaise, elle est porteuse d'enthousiasme et d'avenir.

Quant à l'Association des Anciens Combattants, elle demande à la Ville une aide de 400 euros. Voilà, on donne ce qu'ils demandent. Et je viens de vous expliquer que la subvention que nous donnions à Recherche et Solidarité constituait un vrai travail collaboratif que nous allons mener avec eux. Donc, je crois qu'il est difficile de comparer ces structures et ces projets.

**M. LE MAIRE**

Merci. Donc, abstention du Front National. Y a-t-il des oppositions ? Merci.

**MME MIGLIORE**

Délégation de Monsieur Fabien ROBERT, délibération n°52 présentée par Estelle GENTILLEAU : « Bibliothèque. Convention de coopération numérique pour la dématérialisation de documents à haute valeur patrimoniale entre la Bibliothèque nationale de France et de la Ville de Bordeaux ».